

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL CERTIFICATION NF HABITAT – NF HABITAT HQE

RÉNOVATION

Maison de particulier

Applicatif NF 500-02
Synthèse janvier 2024

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION

INTRODUCTION

Aux côtés des professionnels et des pouvoirs publics, l'Association QUALITEL agit en faveur de logements plus sûrs et plus performants mais également plus durables et responsables. QUALITEL accompagne les évolutions du secteur de l'habitat en menant des actions concrètes, à travers :

- › **la certification des logements en construction et rénovation (collectifs et individuels) et en exploitation (collectifs),**
- › **la sensibilisation et l'information des particuliers sur les enjeux et critères essentiels de la qualité des logements.**

Sa filiale CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial et indépendant, est mandatée par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF Habitat pour le logement collectif et individuel. La certification NF Habitat peut être associée à la marque HQE, qui caractérise un niveau de performance supérieur. Cette certification a vocation à proposer aux professionnels et aux particuliers un signe de qualité reconnu, sur lequel les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour accompagner les politiques du logement et ainsi répondre aux enjeux du secteur.

La certification NF Habitat HQE répond en outre aux indicateurs Environnementaux et à certains indicateurs Sociaux et de Gouvernance attendus dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Plus largement, la certification NF Habitat – NF Habitat HQE contribue à l'atteinte de 10 des 17 objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE est fondé sur les travaux de l'Association QUALITEL et de CERQUAL Qualitel Certification ainsi que sur les principes et valeurs de la marque NF. Il s'appuie sur le cadre de référence du bâtiment durable, élaboré par l'Alliance HQE-GBC et ses partenaires, structuré autour de quatre engagements : qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE s'adapte en permanence aux évolutions du secteur et de notre société. Il permet par exemple de répondre aux nouvelles aspirations des Français pour leur logement ainsi qu'aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À propos du Groupe QUALITEL :

Depuis 1974, QUALITEL fait progresser la qualité de l'habitat neuf et existant au travers de 5 missions : l'information du grand public, la certification de la qualité et des performances du logement, la recherche et le développement, la formation, l'évaluation et l'expertise. Son organisme certificateur CERQUAL Qualitel Certification, accompagne les promoteurs, constructeurs, bailleurs, professionnels de la rénovation, syndicats de copropriété, collectivités territoriales et aménageurs pour construire, rénover ou exploiter des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. Ce sont près de 3,5 millions de logements qui ont été certifiés depuis 50 ans.

REPÉRAGE

CHAMPS COUVERTS PAR LES APPLICATIFS NF HABITAT - NF HABITAT HQE

	Maison individuelle de particulier	Logement (Collectif, maison individuelle)	Résidence Services (Étudiants, Travailleurs, Séniors, etc.)	Établissement médico-social
Construction métropole	Construction Maison + Logement NF 500-10		Construction RS NF 500-11	Construction EMS NF 500-12
Construction Martinique	Construction Maison + Logement NF 500-23			
Construction Île de la Réunion	Construction Logement + RS NF 500-18			
Construction Guyane	Construction Logement NF 500-20			
Construction Principauté de Monaco	Construction Logement NF 500-21			
Construction Guadeloupe	Construction Logement NF 500-22			
Rénovation métropole	Rénovation Maison NF 500-02	Rénovation Logement + RS NF 500-13 (pleine propriété)	Rénovation EMS NF 500-14	
		Rénovation Copropriété NF 500-15		
Rénovation Île de la Réunion	Rénovation Logement + RS NF 500-19 (pleine propriété)			
Exploitation	NF 500-16 (pleine propriété)			
	NF 500-17 (copropriété)			

L'applicatif Rénovation Maison est composé de trois parties :

ORGANISATION DU PROFESSIONNEL **SERVICES CLIENT** **EXIGENCES TECHNIQUES**

Chacune de ces 3 parties est organisée en rubriques comprenant des exigences.

SOMMAIRE

Cadre et processus	04-06
Maisons rénovées et cas des extensions-surélévations	07
PARTIE ORGANISATION DU PROFESSIONNEL	08
SMR - Système de Management Responsable	08
PARTIE QUALITÉ DE SERVICES ET D'INFORMATION	09-13
Avant la contractualisation	09
Lors de la contractualisation	10
De la contractualisation à la réception	11
À partir de la réception	12
Après réception	13
PARTIE EXIGENCES TECHNIQUES	14-16
Cadre de référence et rubriques du référentiel	14
Niveau de performance NF Habitat HQE	15
Liste des minima techniques NF Habitat	16
Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	17-19
Sécurité, sûreté	17
Qualité de l'Air Intérieur	18
Qualité de l'Eau	19
Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	20-23
Fonctionnalités des Lieux	20
Confort Hygrothermique	21
Qualité Acoustique	22
Confort Visuel	23
Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	24-27
Performance Énergétique	24
Réduction des Consommations d'Eau	25
Utilisation des sols	26
Ressources et matières	27
Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	28
Déchets	28
Changement climatique	29
Biodiversité	30
Une optimisation des charges et des coûts	31
Maîtrise des Consommations et des Charges	31
OBTENIR LA MENTION RGE AVEC CERTIRÉNOV	32

CADRE DE RÉFÉRENCE

LA MARQUE NF

La certification NF suppose comme pré-requis le respect de la réglementation en vigueur.

Elle s'appuie sur cinq piliers essentiels :

- › le **respect des normes en vigueur** de conception, de dimensionnement des équipements et de mise en œuvre, reflet de l'état de l'art
- › **l'utilisation de produits certifiés ou sous avis technique**
- › le respect de **caractéristiques techniques de l'ouvrage** fondées sur la qualité et la sécurité du bâti, la durabilité et la fonctionnalité de l'ouvrage
- › le respect de **caractéristiques en termes de qualité des services** fournis par le professionnel
- › la mise en œuvre, le cas échéant, **d'un système de management de la qualité** par le professionnel, afin d'assurer la constance de sa production

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE DE L'ALLIANCE HQE-GBC

La marque HQE porte sur une évaluation des ouvrages conformément à des critères définis à partir du cadre de référence bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC. Il doit permettre d'accompagner les acteurs et leur faciliter, par ces repères communs, une mise en œuvre opérationnelle de **bâtiments durables**.

4 ENGAGEMENTS DÉCLINÉS EN 12 OBJECTIFS

Management responsable

- › Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue
- › Un pilotage pour un projet maîtrisé
- › Une évaluation garante de l'amélioration continue

Qualité de vie

- › Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé
- › Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables
- › Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

Respect de l'environnement

- › Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles
- › Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique
- › Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

Performance économique

- › Une optimisation des charges et des coûts
- › Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage
- › Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

Le référentiel NF Habitat - NF Habitat HQE est basé sur les travaux de l'Association QUALITEL depuis 50 ans, les principes de la marque NF et le cadre de référence du bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC.

OBTENIR LA CERTIFICATION NF HABITAT OU NF HABITAT HQE

Pour obtenir la certification NF Habitat et NF Habitat HQE, le professionnel a 2 possibilités :

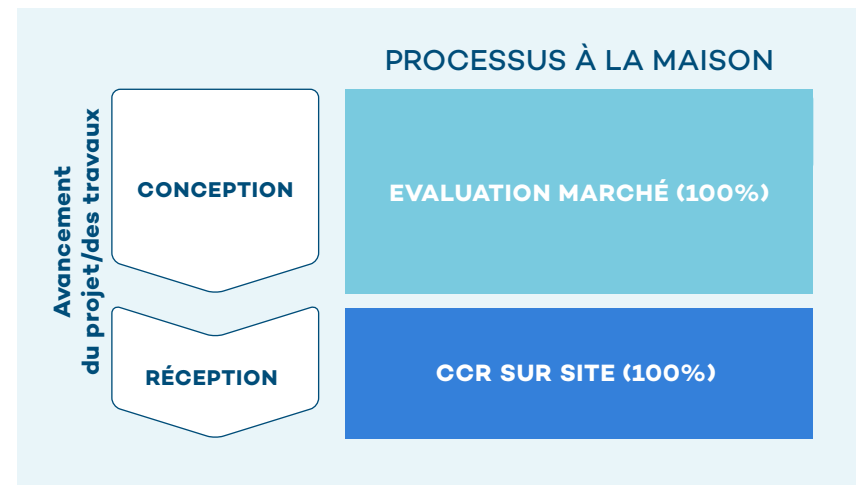
- › L'obtention à l'ouvrage pour la certification d'une maison.
- › L'obtention du droit d'usage globale de la marque NF Habitat uniquement, qui engage l'ensemble de son entreprise.

OBTENTION À L'OUVRAGE POUR LA CERTIFICATION D'UNE MAISON

CERTIFICATION À L'OUVRAGE

- › Le processus à la maison permet à un professionnel de faire attester par tierce partie d'un niveau de qualité et/ou de performance sur une maison en particulier. Elle permet notamment l'obtention d'un label basse consommation et bas carbone.
- › Le professionnel engage le projet dès le contrat avec une demande de certification à adresser avant l'ouverture de chantier.
- › Sous réserve du contrôle de conception satisfaisant : un Certificat de droit d'usage est délivré par CERQUAL à la conception et cesse à la réception.
- › Sous réserve du résultat satisfaisant du contrôle de Conformité au Référentiel réalisée et non réalisée par CERQUAL, sur le chantier avant réception : une attestation de conformité est délivrée par le demandeur au maître d'ouvrage.
- › Le professionnel n'a pas le droit d'usage de la marque NF Habitat. Il ne peut communiquer que sur la réalisation datée et sans utilisation des logos.

Un professionnel NF Habitat peut être demandeur de la marque NF Habitat HQE pour une maison.



La maison rénovée bénéficie de l'attestation de conformité remise au particulier à la réception des travaux.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ RÉNOVATION		NF HABITAT
TITULAIRE MMS PROVENCE CS 2044 - St. Avenue de la Née DFL Les Pâlisères 13090 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 N° DE TITULAIRE : 6449-0005		CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES NF HABITAT Sur la base des contrôles réalisés par CERQUAL, Qualité Certifiée et notamment le quota de l'empreinte de carbone, les caractéristiques certifiées sont les suivantes : QUALITÉS DES SERVICES ET DE L'INFORMATION DELIVRÉES AU CLIENT De la commercialisation jusqu'au terme de l'acte de parfait achèvement QUALITÉS TECHNIQUES DE LA MAISON <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et sylvie - Qualité de l'air intérieur • Performance énergétique • Durabilité de la maison - Maîtrise des consommations et des charges
BÉNÉFICIAIRE Madame Ch. EYSSIEUX Maison 2 200 Avenue de l'Éclaircie - 13090 AIX EN PROVENCE 200 Avenue de l'Éclaircie - 13090 AIX EN PROVENCE TRAVAUX A CHARGER : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non N° D'ENREGISTREMENT : CE20001997		
<small>Cette attestation est valable pendant 10 ans à compter de la date de sa délivrance, sous réserve de la réalisation de la maintenance préventive et de la mise à jour de l'attestation de conformité au référentiel NF 500-02.</small>		<small>Qualité Certifiée Par mandatement de l'Union Certifiée Et pour CERQUAL, Qualité Certifiée La Présidente, Hélène Deschamps</small>
CERQUAL		<small>10 rue de la République - 13001 Marseille Cedex 01 - www.cerqual.fr - 04 91 28 17 00</small>

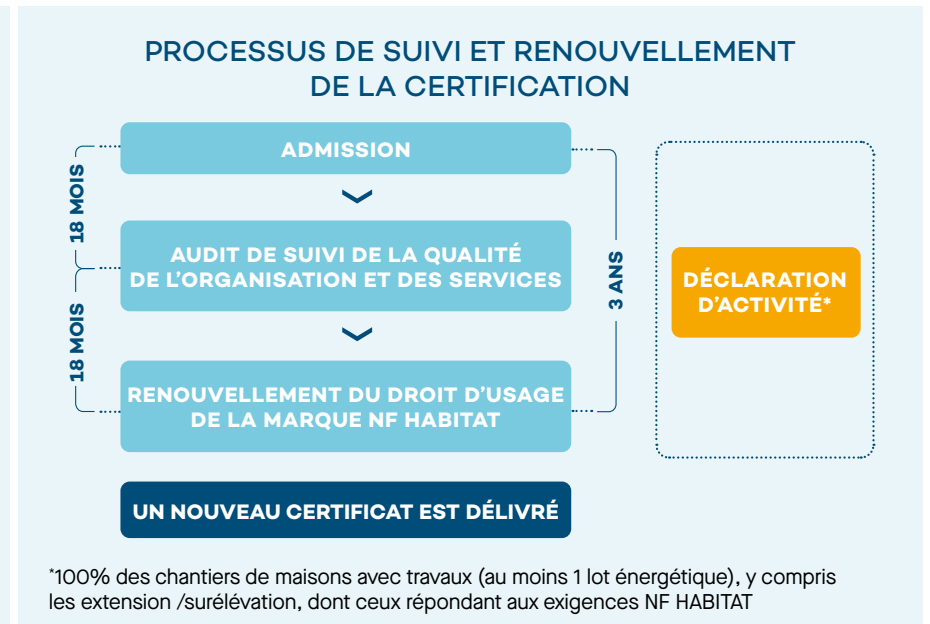
OBTENIR LA CERTIFICATION NF HABITAT OU NF HABITAT HQE

OBTENTION DU DROIT D'USAGE GLOBALE DE LA MARQUE NF HABITAT

La certification NF Habitat s'adresse à tout professionnel qui exerce son activité sous forme de contractant général ou de maîtrise d'œuvre en mission complète.

La certification certifie la maison. Son droit d'usage repose sur la capacité du professionnel à :

- Concevoir et réaliser un projet de rénovation et assurer un accompagnement client de qualité.
- Réaliser au moins 10% de maisons rénovées NF Habitat durant son cycle, dont au moins 1 maison NF Habitat par cycle de 3 ans et par entité.



*100% des chantiers de maisons avec travaux (au moins 1 lot énergétique), y compris les extension /surélévation, dont ceux répondant aux exigences NF HABITAT

Le professionnel bénéficie d'un certificat de droit d'usage de la marque NF Habitat émis par CERQUAL. Il peut, dès lors, proposer des maisons certifiées NF Habitat.



La maison rénovée bénéficie de l'attestation de conformité remise au particulier à la réception des travaux.

*La marque HQE est accessible tout au long des étapes de la certification en processus à l'ouvrage.



MAISON RÉNOVÉE ET CAS DES EXTENSIONS-SURÉLÉVATIONS

La maison est certifiée NF Habitat dans son ensemble.

Une maison peut bénéficier de l'attestation NF Habitat dès lors que les minima techniques et les exigences applicables au projet de rénovation sont respectés.

Cas des extensions et surélévations

Par définition, une extension ou une surélévation est l'agrandissement de la surface existante d'un bâtiment. Cet agrandissement doit avoir un lien fonctionnel et physique avec le bâtiment existant et être de taille inférieure.



Maison rénovée	Maison rénovée + Extension et/ou Surélévation	Maison non rénovée + Extension et/ou Surélévation
Respect des minima techniques + exigences applicables au projet de rénovation	Respect des minima techniques + exigences applicables selon le projet de rénovation + pour extension : étude géotechnique préalable (G2) dans le cas de sol argileux Pour surélévation : une étude structure	Certification sur l'ensemble de la maison, sous réserve du respect des minima techniques sur la maison existante + pour extension : étude géotechnique préalable (G2) dans le cas de sol argileux Pour surélévation : une étude structure

SYSTÈME DE MANAGEMENT RESPONSABLE

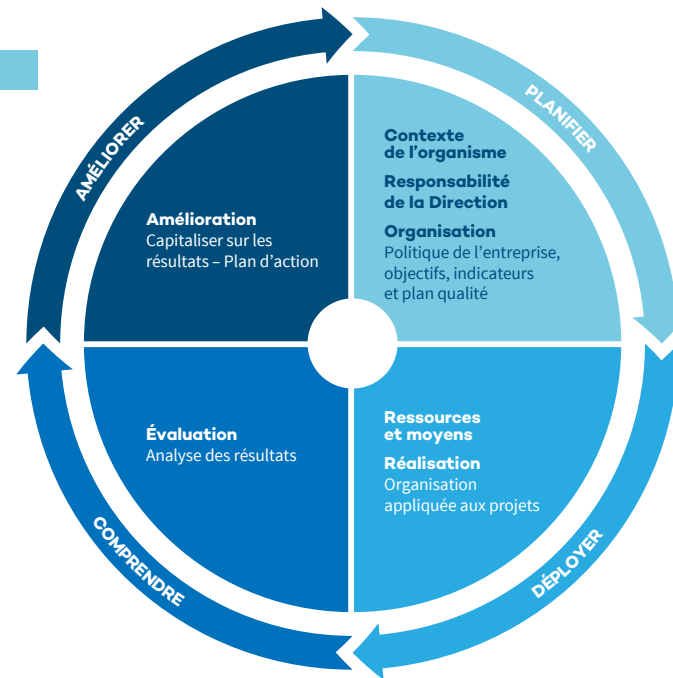
Objectif : Le système de management responsable permet au titulaire en droit d'usage global de mettre en place une organisation adaptée afin de reproduire, sur tous ses projets de rénovation, le même niveau de qualité dont le respect des exigences de certification.

CONTENU DU CHAPITRE

- › Domaine d'application
- › Références normatives
- › Termes et définition
- › Contexte de l'organisme
- › Responsabilité de la Direction Générale
- › Organisation
- › Ressources et moyens
- › Rénovation des maisons
- › Évaluation
- › Amélioration

Exemples de preuves pour le contrôle

- › Organigramme
- › Procédures
- › Liste des documents qui constitue la démarche qualité
- › Registre des réclamations avec leur traitement
- › Questionnaire d'enquêtes de satisfaction clients
- › Plan d'action



Principales exigences NF Habitat

- › Inscrire la certification dans les objectifs d'entreprise
- › Définir les rôles, des responsabilités et des autorités au sein de l'entreprise
- › Identifier et prendre en compte des risques et opportunités
- › Définir les compétences des collaborateurs et mettre en place des formations
- › Disposer en interne des compétences (étude, suivi, conseil...) et des moyens matériel (outils d'évaluation énergétique, de chiffrage, de suivi de chantier...) nécessaires à l'activité de rénovation
- › Organiser la gestion des documents attachés à la réalisation d'une opération de rénovation
- › Identifier et recueillir les attentes et les besoins du maître d'ouvrage
- › Réaliser un état des lieux techniques de la maison à rénover
- › S'assurer de la prise en compte des exigences techniques NF Habitat dans la proposition des travaux de rénovation
- › Respecter les dispositions législatives et réglementaires en matière de sous-traitance (si contractant général)
- › Conseiller le maître d'ouvrage dans le choix des prestataires et des entreprises (si maître d'œuvre en mission complète)
- › Définir une charte Chantier Propre
- › Coordonner l'ensemble des interventions et contrôler les travaux exécutés au fur et à mesure de leur réalisation
- › Réceptionner les travaux (si contractant général) ou accompagner le maître d'ouvrage dans la réception des travaux (si maître d'œuvre en mission complète)
- › Qualifier et traiter les réclamations
- › Réaliser une enquête de satisfaction auprès du maître d'ouvrage et l'enregistrer
- › Suivre et analyser les réclamations, les enquêtes de satisfaction et des éventuels dysfonctionnements de chantiers, avec le déclenchement d'actions d'amélioration



ZOOM SUR LES PROCÉDURES

- Les procédures doivent décrire, pour toutes les dispositions du référentiel Qualité :
- › ce qui doit être fait ;
 - › qui doit le faire, en termes de fonction ;
 - › quand, où et comment cela doit être fait ;
 - › quel matériel, équipement ou document doit être utilisé ;
 - › comment cela doit être maîtrisé et enregistré.

AVANT LA CONTRACTUALISATION

Objectif : L'avant contractualisation permet au professionnel de la rénovation de bien comprendre les besoins du client et d'appréhender l'état de l'existant pour calibrer au mieux le projet. Il permet au particulier de définir et valider ses choix et ainsi de s'engager en toute connaissance de cause.

BÉNÉFICE POUR LE PARTICULIER

- › Une vision d'ensemble des travaux à réaliser pour répondre à l'objectif et atteindre le meilleur résultat



Exemple de preuve pour le contrôle

- › Le descriptif précis et détaillé du projet, son évaluation financière et les délais d'exécution

Principales exigences NF Habitat

- › Applicable au contractant général et au maître d'œuvre en mission complète
- › En amont du projet : fournir au maître d'ouvrage :
 - une Documentation sur l'entreprise
 - les Attestations de qualifications, le cas échéant
 - les Attestations d'assurances de responsabilité civile professionnelle et civile décennale
 - une Copie du certificat de titulaire du droit d'usage de la marque NF Habitat
 - une Documentation complète sur la marque NF Habitat
- › En amont de la signature : fournir au maître d'ouvrage :
 - le projet de rénovation, notamment un descriptif précis et détaillé des travaux
 - une information sur les aides associées aux travaux de rénovation

LORS DE LA CONTRACTUALISATION

Objectif : La contractualisation est une étape importante du projet. Elle se formalise par un document contractuel qui définit l'ensemble des modalités de réalisation du projet ainsi que les garanties associées.

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Une sécurisation du projet, du prix et du délai avec un engagement contractuel du professionnel
- › Un interlocuteur pour l'ensemble du projet



Exemple de preuve pour le contrôle

- › Document contractuel avec l'annexe NF ou son contenu

Principales exigences NF Habitat

Pour le contractant général

- › Le document contractuel doit comprendre à minima :
 - Un descriptif précis et détaillé des travaux
 - La surface habitable en cas de modification de surface
 - Le prix global de la rénovation et ses modalités de révision
 - Les éventuelles conditions suspensives
 - Les délais d'exécution
 - Les modalités de règlement
 - Les conditions d'intervention en cas de site occupé
 - L'engagement à notifier et produire ses attestations d'assurances de responsabilité civile professionnelle et décennale
 - L'engagement de conformité au Référentiel NF Habitat

Pour le maître d'œuvre en mission complète

- › Le document contractuel doit comprendre à minima :
 - Un descriptif précis et détaillé des travaux ;
 - La surface habitable en cas de modification de surface ;
 - Une estimation du coût prévisionnel des travaux par corps d'état ;
 - Le calendrier de réalisation de ces travaux ;
 - Les obligations du Maître d'ouvrage ;
 - Les obligations du MOE de la conception à la réception des travaux ;
 - Les modalités de règlement;
 - L'engagement à notifier et produire ses attestations d'assurances de responsabilité civile professionnelle et décennale
 - L'engagement de conformité au référentiel NF Habitat

DE LA CONTRACTUALISATION À LA RÉCEPTION

Objectif : Entre la contractualisation et la réception, plusieurs étapes sont à suivre pour garantir un résultat à la hauteur des attentes du client.

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Une relation claire entre le professionnel et le client
- › Une assistance dans les démarches administratives
- › Un seul responsable du suivi du chantier pour tous les travaux

Exemple de preuve pour le contrôle

- › Documents administratifs attachés au document contractuel

Principales exigences NF Habitat

Pour le contractant général

- › Informer le maître d'ouvrage de la nécessité de souscrire une police d'assurance dommages-ouvrage
- › Assister le maître d'ouvrage dans sa demande de permis de construire ou de déclaration préalable
- › Respecter les modalités de paiement prévues au document contractuel
- › Présenter au maître d'ouvrage la personne en charge du suivi des travaux
- › Informer le maître d'ouvrage des éventuelles aides financières
- › Informer le maître d'ouvrage de l'avancement des travaux

Pour le maître d'œuvre en mission complète

- › Assister le maître d'ouvrage dans sa demande de permis de construire ou de déclaration préalable
- › Effectuer une analyse comparative des offres des entreprises et accompagner le maître d'ouvrage dans son choix
- › Mettre au point les pièces constitutives des contrats de travaux
- › Accompagner le maître d'ouvrage dans ses démarches d'obtention d'éventuelles aides financières
- › Informer le maître d'ouvrage de l'avancement des travaux

À PARTIR DE LA RÉCEPTION

Objectif : La réception des travaux est l'étape très attendue des deux parties. Bien préparée, elle facilite les relations et participe à la recommandation client. Le professionnel se doit d'accompagner le client dans la prise en main de nouveaux dispositifs techniques.

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Une réception bien préparée et réalisée dans les meilleures conditions
- › L'assurance du bon fonctionnement des équipements avec une information sur leur fonctionnement
- › La preuve d'une maison certifiée NF Habitat avec une valeur patrimoniale renforcée

Exemples de preuves pour le contrôle

- › PV de réception signés
- › Dossier complet de réception dont les notices des nouveaux équipements

Principales exigences NF Habitat

Pour le contractant général

- › Préparer la réception en s'assurant de la propreté des locaux et en convenant d'un rendez-vous avec le maître d'ouvrage
- › Procéder, avec le maître d'ouvrage, à une visite des travaux de rénovation achevés et à la mise en service des équipements éventuels
- › Dresser un procès-verbal de réception intégrant les éventuelles réserves et le transmettre aux éventuels sous-traitants
- › S'assurer de la bonne compréhension du fonctionnement des nouveaux dispositifs techniques
- › Remise d'un dossier de réception intégrant notamment la facture détaillée, les notices d'usage et d'entretien des équipements, les attestations de performance énergétique...
- › Remettre l'attestation de conformité NF Habitat / NF Habitat HQE

Pour le maître d'œuvre en mission complète

- › Préparer la réception en s'assurant de la propreté des locaux et en convenant d'un rendez-vous avec le maître d'ouvrage
- › Assister le maître d'ouvrage pour la réception des travaux
- › Rédiger les procès-verbaux et la liste des éventuelles réserves du maître d'ouvrage
- › Suivre le déroulement des reprises liées aux réserves
- › S'assurer que le maître d'ouvrage dispose des notices d'usages et d'entretien des équipements, les attestations de performance énergétique...
- › Informer le maître d'ouvrage que les entreprises deviennent ses interlocuteurs dans le cadre de la garantie de parfait achèvement
- › Remettre l'attestation de conformité NF Habitat / NF Habitat HQE

I APRÈS RÉCEPTION

Objectif : Le professionnel de la rénovation se doit de réaliser un suivi de ses réalisations avec un service après-vente organisé et d'intervenir en cas de nécessité. Il recueille systématiquement la satisfaction de ces clients et en exploite les résultats.

CONTENU DU CHAPITRE

- › Enquête de satisfaction
- › Service après-vente et année de parfait achèvement

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Un suivi après réception des travaux
- › La transparence de la relation avec le recueil de la satisfaction

Exemples de preuves pour le contrôle

- › Le questionnaire de satisfaction complété
- › Le suivi et traitement des éventuelles réserves



Principales exigences NF Habitat

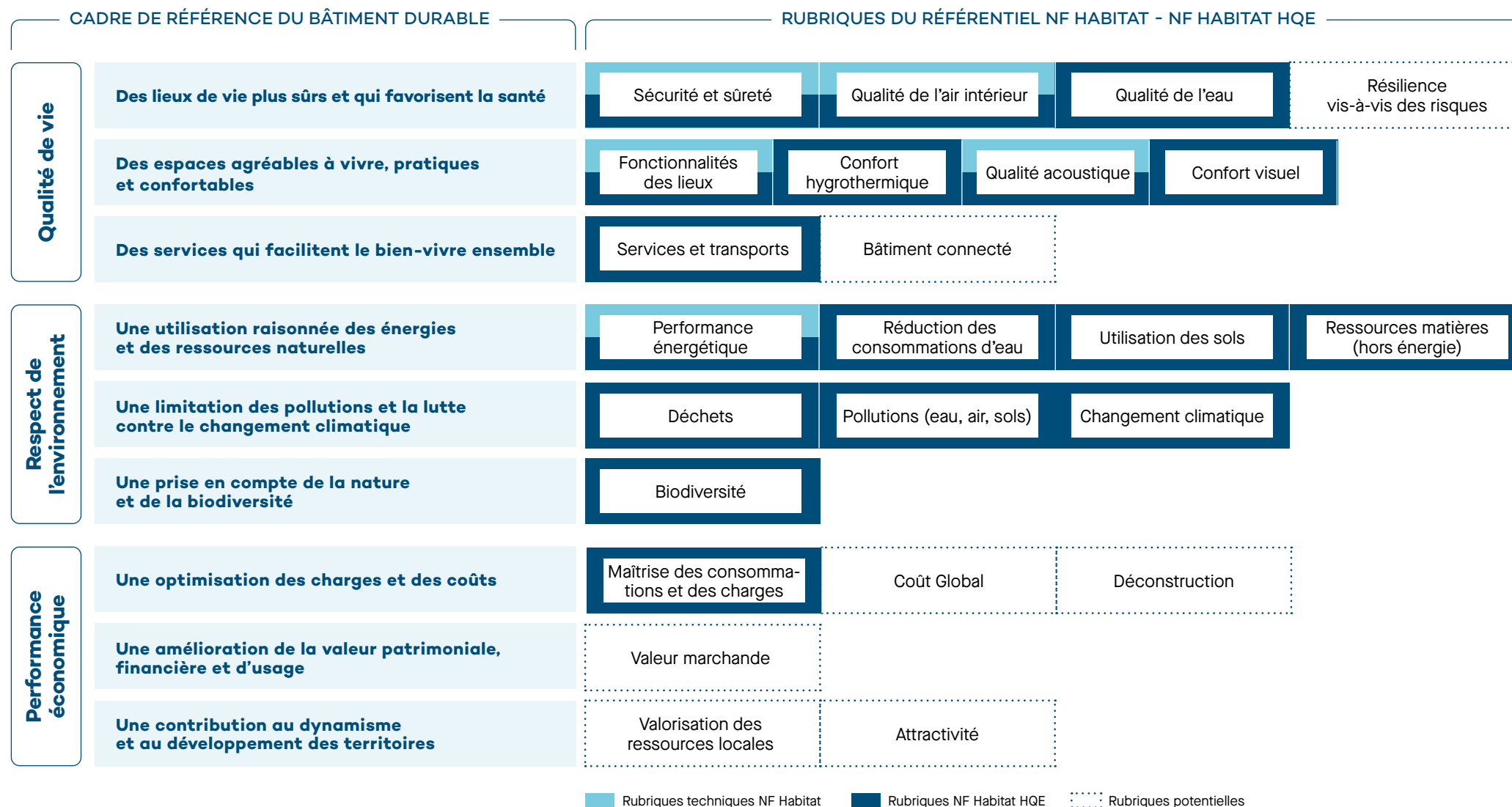
Pour le contractant général

- › Réaliser une enquête de satisfaction auprès du maître d'ouvrage et l'enregistrer
- › Fournir un service après-vente au maître d'ouvrage (enregistrer et suivre les réclamations, dresser un procès-verbal contradictoire à chaque visite, proposer des solutions de reprises...)

Pour le maître d'œuvre en mission complète

- › Réaliser une enquête de satisfaction auprès du maître d'ouvrage et l'enregistrer
- › Établir et signer la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

CADRE DE RÉFÉRENCE ET RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL



NIVEAU DE PERFORMANCE NF HABITAT HQE

Le niveau HQE est accessible uniquement en processus à l'ouvrage c'est à dire qu'elle fait l'objet d'une évaluation à la conception et d'un Contrôle de Conformité au référentiel sur site avant réception (cf. p5). Une maison NF Habitat HQE est définie par son niveau de performance HQE qui s'exprime en nombre d'étoiles (1 à 4) pour chacun des 3 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique.

Le niveau de performance HQE avec 1 étoile sur chaque engagement (niveau d'entrée) correspond à une maison qui respecte toutes les exigences NF Habitat et toutes les exigences HQE 1 point soumises au projet.

Pour chaque engagement, la 2^{ème} étoile correspond à l'obtention de 20% de la somme des points restants* applicables à la maison, la 3^{ème} étoile correspond à l'obtention de 40% de la somme de ces points et la 4^{ème} étoile à l'obtention de 80% de la somme de ces points. (cf. exemple ci-dessous)

Le Professionnel de la rénovation choisit la certification NF Habitat HQE niveau d'entrée.

- Il devra tout d'abord respecter les exigences NF Habitat de l'ensemble des rubriques de l'applicatif.
Il en existe deux types :
- > Les minima techniques qui sont obligatoires,
 - > Les exigences liées au plan de travaux de la maison.

- Ensuite, il devra respecter les exigences NF Habitat HQE de niveau 1 pt de l'ensemble des rubriques.
Il en existe aussi deux types :
- > Les minima techniques qui sont obligatoires,
 - > Les exigences liées au plan de travaux.

Une fois l'ensemble des exigences respecté, la maison obtiendra la certification NF Habitat HQE.

RUBRIQUES - CHAPITRES - PARAGRAPHERS - EXIGENCES		NIVEAUX D'ÉVALUATION	
			1 pt 2 ou 3 pts
NF Habitat		Obligatoire	
NF Habitat HQE	Qualité de vie	Obligatoire ★	Optionnel ☆☆☆
	Respect de l'environnement	Obligatoire ★	☆☆☆
	Performance économique	★	☆☆☆
			20% 40% 80%
		Niveau d'entrée NF Habitat HQE	
		Niveaux supérieurs NF Habitat HQE	

*Somme des points des exigences à 2 et 3 points de tous les objectifs de l'engagement.

Le nombre d'étoiles obtenu sur l'ensemble des rubriques permet de qualifier le niveau de performance HQE de la maison :

- > **Performant : 3 étoiles**
- > **Très performant : de 4 à 6 étoiles**
- > **Excellent : 7 à 9 étoiles**
- > **Exceptionnel : 10 à 12 étoiles**

LISTE DES MINIMA TECHNIQUES NF HABITAT

Quelque soit le projet, des minima techniques doivent être respectés pour certifier la qualité globale de la maison.

GÉNÉRALITÉS TECHNIQUES

- › Respect des réglementations et des règles de l'art en vigueur
- › Produits de construction et équipements aptes à l'emploi et évalués par un tiers indépendant

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- › Bon fonctionnement de la ventilation : présence d'entrées d'air en pièces sèches et bouches d'extraction en pièces de service.

SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Garde-corps

- › Garde-corps extérieurs en bon état

Sécurité électrique

- › Installation électrique en sécurité selon 6 points fondamentaux

Sécurité incendie

- › Étiquetage de signalisation sur les différents éléments de l'installation photovoltaïque de la maison

Sécurité sanitaire

- › Bon état des conduits de combustion et des raccordements

Sûreté de la maison

- › Accès à la maison sécurisée et protégée
- › Présence d'un système de fermeture pour la porte de communication entre la maison et le garage

Nota : En cas d'extension et/ou de surélévation, ces minima techniques doivent être respectés sur la maison existante qu'elle soit rénovée ou non.

FONCTIONNALITÉS DES LIEUX

- › Présence d'un robinet d'arrêt permettant d'isoler le réseau d'eau froide et d'eau chaude de la maison

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- › Respect de la réglementation thermique de l'existant
- › **Gain de 35% sur les consommations** avant / après travaux ou atteinte de l'étiquette D
- › Remplacement de certains systèmes de chauffage non satisfaisants en certification (convecteurs sortie verticale, poêles GPL, poêles au fioul, etc.)
- › Présence d'un système de régulation (de type vanne manuelle ou thermostatique, thermostat...)
- › Isolation (calorifugeage) des réseaux de distribution d'eau chaude situés en extérieur ou local non chauffé (garage, cave...)

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

| SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Objectif : La rubrique Sécurité et Sûreté (SE) vise à assurer la protection des personnes (risques de chutes, sécurité électrique), contrôler éventuellement leur exposition à des substances toxiques ou à des ondes électromagnétiques.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Sécurité des personnes

- › Protection contre les chutes
- › Sécurité incendie
- › Sécurité électrique

Sécurité sanitaire

- › Détection des substances toxiques (CO, NOx, ...)

Sûreté

- › Accès aux maisons

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Sécurité de la maison
- › Protection des occupants

**Minima techniques NF Habitat****Garde-corps**

- › Garde-corps extérieurs en bon état

Sécurité incendie

- › Étiquetage de signalisation sur les différents éléments de l'installation photovoltaïque de la maison

Sécurité électrique

- › Installation électrique en sécurité selon 6 points fondamentaux

Sécurité sanitaire

- › Bon état des conduits de combustion et des raccordements

Sûreté de la maison

- › Accès à la maison sécurisée et protégée
- › Présence d'un système de fermeture pour la porte de communication entre la maison et le garage

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › En cas de chaudière individuelle à combustion, présence d'un système anti-refoulement sur les conduits d'évacuation ou installation de détecteurs de monoxyde de carbone certifié EN50291
- › En cas de porte d'entrée vitrée, celle-ci est protégée par du verre armé, du verre anti-effraction ou des barreaudages

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Hauteur des garde corps conforme aux normes NF P01-012 et NF P01-013
- › Installation de modules photovoltaïques conforme à la norme NF C15-100 et au guide UTE C 15-712

Principales exigences NF Habitat HQE 1, 2 points

- › Mise en place de dispositions complémentaires pour les garde-corps
- › Présence d'un dispositif de sécurisation des interventions liées aux installations photovoltaïques
- › Raccordement des équipements (chauffe-eau électrique, pompe à chaleur, appareil de climatisation...) à un circuit spécialisé et spécifique

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Objectif : La rubrique Qualité de l'air intérieur (QAI) contribue à assurer la qualité de l'air intérieur au travers des informations sanitaires sur les produits de construction mis en œuvre et des dispositions techniques d'installation, d'aération et de ventilation.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Bon fonctionnement de la ventilation
- › Fumisterie
- › Disposition en cas de chauffage bois
- › Création de conditions d'hygiène
- › Amélioration de la qualité d'air par des équipements

Mesure de la qualité de l'air

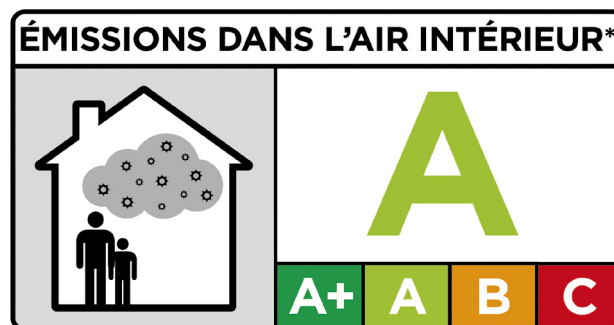
- › Mesure de pression ou débit
- › Essai d'étanchéité
- › Essai laboratoire

Amélioration de la qualité d'air par des produits et matériaux

- › Classe A
- › Classe A+
- › Produits actifs

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Habitat sain
- › Qualité sanitaire des produits



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Minima techniques NF Habitat

- › Vérification de l'efficacité du système de ventilation

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Pour une bonne circulation de l'air, détalonnage des portes conforme
- › Dimensionnement de l'installation de ventilation mécanique
- › Auto-contrôle de l'installation de ventilation par l'entreprise installatrice

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › En cas de maison située dans une commune à potentiel radon classé 2 ou 3, mise en place de dispositions spécifiques
- › Pour la ventilation, entrées et sorties d'air auto-réglables et/ou hygroréglable

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Étiquetage sanitaire de classe A pour les nouveaux revêtements de mur et de sol, les peintures et les vernis
- › Bois traités certifiés CTB-B+ ou produits de traitement certifiés CTB-P+ ou équivalent
- › En cas de ventilation double flux, caissons équipés de filtres à l'insufflation et de détecteurs d'encrassement

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence d'un système de ventilation permanente du garage
- › Contrôle de l'efficacité de la ventilation par un prestataire tiers indépendant avec mesure de débit ou de pression.
- › Mesure de l'étanchéité à l'air des conduits de ventilation : atteinte d'une classe A

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QUALITÉ DE L'EAU

Objectif : La rubrique Qualité de l'eau (QE) contribue à assurer le maintien de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine dans les réseaux internes de la maison.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Réseau d'eau
- › Utilisation des eaux pluviales

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Habitat sain
- › Valorisation des eaux pluviales

**Minima techniques NF Habitat**

- › Sans objet

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Sans objet

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › En cas de présence d'eau dure, mise en œuvre d'un dispositif antitartre
- › Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour un usage interne à la maison avec signalétique différenciant le réseau d'eau potable et non potable

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

I FONCTIONNALITÉS DES LIEUX

Objectif : La rubrique Fonctionnalités des lieux (FL) est composée d'exigences qui visent à assurer le confort d'usage dans les maisons.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Caractéristiques du logement et de ses équipements génériques

BÉNÉFICE POUR LE PARTICULIER

- › Maison fonctionnelle par rapport aux installations de plomberie, la gestion des occultations extérieures et du maintie à domicile

Minima techniques NF Habitat

- › Présence d'un robinet d'arrêt accessible permettant d'isoler le réseau d'eau froide et d'eau chaude de la maison

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Maison équipée, pour le lave-linge ou le lave-vaisselle, d'au moins une alimentation en eau avec robinet d'arrêt avec évacuation en eau avec siphon, à proximité d'une prise de courant

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Motorisation des occultations des menuiseries extérieures des séjours et chambres;
- › Réalisation d'un diagnostic des besoins d'adaptation de la maison.

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

| CONFORT HYGROTHERMIQUE

Objectif : La rubrique Confort hygrothermique (CH) a pour objectif de limiter les surchauffes de la maison lors des périodes estivales. Cette maîtrise de la température est permise par le contrôle des apports solaires et par l'utilisation de l'inertie du bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Systèmes passifs

- › Systèmes de ventilation
- › Espaces ombragés
- › Orientation du bâtiment

BÉNÉFICE POUR LE PARTICULIER

- › Bien vivre chez soi été comme hiver



Minima techniques NF Habitat

- › Sans objet

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Mise en œuvre d'occultations extérieures sur l'ensemble des menuiseries

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence d'une surventilation nocturne, d'un puit provençal ou d'une attente électrique en plafond des pièces principales pour l'installation de brasseurs d'air
- › Espace ombragé sur les loggias et terrasses par la présence de casquettes, de pergolas...

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

I QUALITÉ ACOUSTIQUE

Objectif : La rubrique Qualité acoustique (QA) propose des principes visant à ne pas dégrader, voire à améliorer la qualité acoustique de la maison, tout en limitant le déséquilibre entre les bruits intérieurs et extérieurs lors d'une rénovation légère, par exemple à visée énergétique.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Protection vis-à-vis des bruits aériens extérieurs
- › Protection vis-à-vis des bruits des équipements techniques

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Réduction de la nuisance sonore à l'intérieur de la maison



Minima techniques NF Habitat

- › Sans objet

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Respect de performances acoustiques minimales des éléments qui concourent à l'isolement aux bruits aériens extérieurs, en cas de remplacement des menuiseries, de l'isolation thermique des murs extérieurs ou de réfection de la toiture
- › Niveau de puissance acoustique et dispositions à respecter en cas de remplacement des équipements techniques
- › Système de ventilation sous avis technique

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Absence de ventilation intermittente avec déclenchement par interrupteur

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

| CONFORT VISUEL

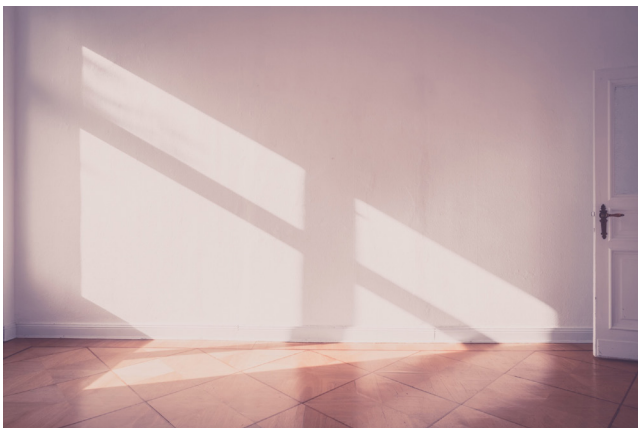
Objectif : La rubrique Confort visuel (CV) vise à s'assurer, au travers des exigences, l'atteinte d'objectifs sur l'éclairage des maisons en prenant en compte les contraintes du site, la relation intérieur/extérieur et le traitement de la lumière du jour.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Éclairage naturel
- › Éclairage artificiel

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Économies d'électricité
- › Bonne répartition de la lumière naturelle



Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Un point d'éclairage extérieur pour la porte d'entrée principale de la maison

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Accès à la lumière naturelle grâce à une surface totale des baies supérieure ou égale à 1/6e de la surface habitable
- › Au moins une salle de bain dispose d'une fenêtre
- › Le système d'éclairage extérieur dispose d'un détecteur de présence

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Objectif : La rubrique Performance énergétique (PE) a pour objectif d'évaluer la performance énergétique en termes de réductions des consommations énergétiques des maisons et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet également d'apprécier la qualité technique des systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire, etc.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Niveau de performance énergétique

Caractéristiques des équipements de chauffage et de refroidissement

- › Dimensionnement général
- › Type d'émetteurs de chauffage ou de froid
- › Régulation et programmation

Caractéristiques des équipements de production d'eau chaude sanitaire

- › Distribution d'eau chaude sanitaire

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Économies d'énergie
- › Confort
- › Diminution des gaz à effet de serre
- › Qualité des produits et équipements

LES LABELS BASSE CONSOMMATION ET BAS CARBONE

Les labels peuvent être délivrés à une maison NF Habitat ou NF Habitat HQE. Il s'agit des labels :

- › « BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024, Première étape »
- › « BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024 »

Si un niveau NF Habitat HQE supérieur au niveau d'entrée est recherché, des points peuvent être obtenus grâce à l'attribution des labels :

- › « BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024, Première étape » : 2 points
- › « BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024 » : 3 points

Minima techniques NF Habitat

- › Remplacement de certains systèmes de chauffage non satisfaisants en certification (convecteurs sortie verticale, poêles GPL, etc.)
- › **Gain de 35% sur les consommations énergétiques** avant/après travaux ou atteinte de l'étiquette D au sens du DPE.
- › Présence d'un système de régulation dans la maison (vanne manuelle, vanne thermostatique, thermostat...)
- › Isolation (calorifugeage), de classe 2 minimum, des réseaux de distribution d'eau chaude situés hors volume chauffé (garage, cave, extérieur...)

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Présence d'un émetteur de chaleur par pièce
- › Dimensionnement des émetteurs réalisé selon la NF EN 14337 ou NF EN 12828 + A1
- › Dimensionnement de la production d'eau chaude sanitaire adapté à l'usage

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Atteinte de l'étiquette C au sens du DPE
- › Réalisation d'un audit énergétique de la maison par un tiers indépendant qualifié OPQIBI 1911 ou équivalent

Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Atteinte de l'étiquette B au sens du DPE
- › Atteinte du niveau du label BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024, première étape

Principales exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Atteinte de l'étiquette A au sens du DPE
- › Atteinte du niveau du label BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Objectif : La rubrique Réduction des consommations d'eau (RCE) valorise les dispositions techniques permettant de réduire les consommations d'eau, tout en maintenant un bon niveau de confort.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Économie d'eau
- › Robinetterie

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Qualité des produits et équipements
- › Maîtrise des charges
- › Économies d'eau



Minima techniques NF Habitat

- › Sans objet

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Mise en place d'un réservoir de WC avec un mécanisme « à double commande »
- › Robinetterie certifiée NF 077 ou équivalent et disposant d'un classement ECAU

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Pose de robinetterie certifiée et respectant des classements ECAU spécifiques

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Pose de robinetterie certifiée et respectant des classements ECAU spécifiques dit "de confort"

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

UTILISATION DES SOLS

Objectif : La rubrique Utilisation des sols (SOL) traite de l'utilisation des sols au regard de l'imperméabilisation de la parcelle du projet. La rubrique Ressources matières (REM) traite notamment de la gestion durable du bois.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion des eaux pluviales de la parcelle
- › Gestion durable du bois

BÉNÉFICE POUR LE PARTICULIER

- › Contribution à un habitat écologique



Minima techniques NF Habitat

- › Sans objet

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence d'un système de rétention écologique des eaux de pluie

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

RESSOURCES MATIÈRES

Objectif : Le bâtiment est un grand consommateur d'énergie, mais aussi de ressources matières (granulats, aciers, bois, métaux rares pour les équipements électroniques,...). L'utilisation économe des ressources génère souvent de nombreux autres bénéfices environnementaux.

La rubrique REM traite notamment de la gestion durable de ces ressources, de leur utilisation efficace et du recours à des ressources renouvelables ou des matières recyclées.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion durable
- › Utilisation de ressources renouvelables
- › Matériaux recyclés
- › Epuisement des ressources

BÉNÉFICE POUR LE PARTICULIER

- › Contribution à un habitat écologique



Minima techniques NF Habitat

- › Sans objet

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence d'un système de rétention écologique des eaux de pluie

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Produits de constructions neufs à base de bois issus de forêts éco-certifiées

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points :

- › Recours à des produits de construction neufs contenant au moins 15% de matière recyclée pour 2 familles de produit
- › Réalisation d'un audit des ressources, et au moins une famille de produits ou d'équipements issue du réemploi ou de la réutilisation

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique

DÉCHETS

Objectif : La rubrique Déchets traite des déchets générés par le chantier, mais aussi par les occupants de la maison.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion des déchets

BÉNÉFICE POUR LE PARTICULIER

- › Contribution à un habitat écologique

**Principale exigence NF Habitat HQE 1 point**

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Réalisation d'un diagnostic PEMD (Produits, Equipements, Matériaux, Déchets)
- › Dépose sélective permettant aux catégories de déchets plâtre, bois, métal, fractions minérales, verre et plastique de bénéficier d'une valorisation matière (réemploi, réutilisation, recyclage).

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif : La rubrique Changement Climatique vise à reconnaître et encourager les bâtiments conçus pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES).

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Indicateur Carbone sur le cycle de vie du bâtiment (en kg équivalent CO₂/m² surface de plancher)

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

› Contribution à un habitat écologique
› Diminution des gaz à effet de serre

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

› Calcul de l'indicateur Carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

| BIODIVERSITÉ

Objectif : La rubrique BDV contribue à favoriser l'intégration et le maintien des êtres vivants et des écosystèmes dans le périmètre de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Enjeux écologiques

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

› Contribution à un habitat écologique



Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Recensement des enjeux écologiques du site
- › Réalisation d'un diagnostic écologique du site initial

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ET DES CHARGES

Objectif : La rubrique maîtrise des consommations et des charges (MCC) permet de valoriser des dispositions permettant de maîtriser les consommations et de sensibiliser les occupants sur les charges exploitation.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Suivi de l'évolution des consommations
- › Impact économique des travaux

BÉNÉFICES POUR LE PARTICULIER

- › Perennité du bien
- › Maîtrise des charges



Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Fourniture, au maître d'ouvrage, d'un calcul économique de l'impact des travaux sur la facture énergétique

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Installation d'un dispositif de temporisation ou de détecteur de présence pour l'éclairage du garage, des dégagements et circulations

OBTENIR LA MENTION RGE AVEC CERTIRENOV

Vous pouvez compléter la certification NF Habitat avec la certification CertiRénov.

QU'EST-CE QUE CERTIRENOV ?

La certification CertiRénov porte la mention RGE « offre globale » (Reconnu Garant de l'Environnement). Elle atteste de la capacité des professionnels de la rénovation à concevoir et réaliser un bouquet de travaux visant à limiter la consommation énergétique d'un logement tels que l'isolation, les menuiseries, le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation. Elle atteste également de la capacité de l'entreprise à accompagner les particuliers tout au long du projet.

LES CRITÈRES À RESPECTER

CertiRénov est ouverte à tous les professionnels du secteur (maîtres d'œuvre, constructeurs ou promoteurs, entreprises générales, artisans, groupement d'entreprises, coopératives, etc.). Pour y prétendre, les entreprises doivent assumer la responsabilité complète des travaux qui leur sont confiés, avec la possibilité de sous-traiter à des entreprises qualifiées RGE pour les domaines de travaux concernés.

Pour être certifié CertiRénov RGE, des critères précis doivent être respectés :

- › Critères de qualité organisationnelle : ils incluent des justificatifs sur la régularité administrative, fiscale, légale, sociale et morale, ainsi que la santé financière et les ressources et moyens humains et matériels. Des références de réalisations récentes sont également demandées ;
- › Critères de qualité opérationnelle : ils portent sur la qualité des travaux et des services au maître d'ouvrage, incluant l'état des lieux technique, l'évaluation énergétique avant/après travaux, la sélection des produits et matériaux, le suivi des travaux, et l'accompagnement des clients à toutes les étapes du projet.

Nota : Dans le cas où le professionnel CertiRénov bénéficie également du droit d'usage de la certification NF Habitat, des allègements de durée d'audit et de contrôle chantiers peuvent être envisagés à condition que les deux prestations fassent l'objet de missions coordonnées, organisées et validées par CERQUAL.



BÉNÉFICES POUR LE PROFESSIONNEL

- › Être référencé sur le site officiel France Rénov' et identifié comme acteur de la rénovation.
- › Permettre à son client d'accéder à différentes aides financières de l'État (MaPrimeRénov', Eco Prêt à taux 0) ou les certificats d'économie d'énergie (CEE).
- › Bénéficier d'un interlocuteur CERQUAL dédié à chaque étape clé de la certification : écoute, disponibilité et réactivité.
- › Valoriser et faire reconnaître le savoir-faire de son entreprise.

Et associé à NF Habitat, bénéficiaire d'une double reconnaissance et de deux atouts : faire bénéficier des aides et d'une maison certifiée NF Habitat.



Pour en savoir plus, consulter la synthèse CertiRénov



136 boulevard Saint Germain – 75006 Paris
Tél. : 01 42 34 53 00 – qualitel.org - nf-habitat.fr

Organisme certificateur de l'Association QUALITEL
Accréditation COFRAC n°5-0050 - Section certification de produits et services,
listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION